

2020-29

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE

046-214600603-20200925-2020_290-DE
Regu le 06/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020**

Convocation le 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes du bourg de Carnac, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

Etaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Christelle SOUQUES-MIAN, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS

SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE 24H00/SEMAINE

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur Le Maire informe les membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait, à compter du 1^{er} octobre 2020, de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal 2nd classe de la collectivité actuellement fixé à 24h00 par semaine pour le motif suivant :

- **Augmentation du temps de travail** par délibération du 25 septembre 2020 sous le numéro 2020-28 : création d'un poste d'adjoint technique principal 2nd classe à raison de 35h00/semaine à compter du 1^{er} octobre 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VU l'avis du Comité technique en date du 17 septembre 2020
- **ADOpte** la proposition du Maire
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de l'application des décisions prises.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

À CARNAC-ROUFFIAC,
Le 25 SEPTEMBRE 2020
Le Maire, Mathieu MOLINIE

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 02/10/2020
Le Maire, Mathieu MOLINIE

